

Violence envers les soignants :

L'Ordre National des Infirmiers a présenté aux pouvoirs publics les résultats d'une consultation inédite, à laquelle plus de 31 000 infirmiers ont répondu, qui montre que deux tiers d'entre eux ont déjà été victimes de violences.

L'Ordre a également partagé ses propositions pour lutter contre ce phénomène dramatique

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

31 281 infirmiers ont répondu à la consultation :

- **66%** déclarent avoir été victimes de violences dans leur exercice professionnel et 73 % en ont été témoins
- Pour **40%** d'entre eux, plusieurs fois par an, et pour **15%** d'entre eux toutes les semaines ou presque.
- Pour **42%** d'entre eux, le dernier incident subi était à l'hôpital.
- **75%** des infirmiers ont été victimes ou témoins d'insultes, **45%** de menaces physiques, **43%** de dénigrement, **37%** des coups, **16%** de menaces de morts, **10%** de dégradation de biens personnels.
- Parmi les principales causes de violence qu'ils ont identifiées : les reproches liés à la prise en charge (**48%**), les troubles cognitifs (**42%**), l'état d'ébriété ou de prise de stupéfiant (**23%**) ou le temps d'attente jugé trop long (**28%**).
- **66%** ont été victimes ou témoins de violences commises par des patients, **43%** de violences commises par des proches de patients et **31%** de violences exercées par un autre soignant, ou par un membre du personnel ou de la direction de l'établissement ou de la structure dans laquelle l'infirmier exerce.
- **38%** des infirmiers victimes ou témoins n'ont effectué aucune démarche après une violence car ils estimaient : qu'elle n'aboutirait pas (**43%**), serait inutile (**34%**), ou ne serait pas soutenue (**34%**).
- Globalement, **54%** des infirmiers ne se sentent pas en sécurité sur leur lieu de travail.
- **72%** des infirmiers ont déjà ressenti des formes de violences de la part des institutions pour lesquelles ils travaillent ou dont ils dépendent ; **25%** disent avoir été victimes de harcèlement professionnel.
- **26%** envisagent de quitter la profession dans les 12 mois.



Lors d'une réunion de travail sous l'égide du Ministre de la Santé et de la Prévention dans le cadre de la concertation sur les violences contre les soignants, l'Ordre National des Infirmiers a présenté ce jour les résultats d'une grande consultation qu'il a tenue entre la dernière semaine d'avril et le début du mois de mai, auprès de ses membres. Cette consultation portait sur les violences subies ou observées par les infirmiers dans le cadre de leur exercice professionnel, qu'elles soient physiques, verbales, sexuelles ou institutionnelles.

Alors que l'actualité a montré, avec le décès tragique de Carène Mezino, infirmière du CHU de Reims, sauvagement attaquée le 22 mai, la gravité de ce sujet, l'Ordre veut ainsi contribuer à la compréhension et à la recherche de solutions rapides pour lutter contre ce phénomène. Dans ce but, il a également présenté des propositions précises d'actions.

2 infirmiers sur 3 déclarent avoir déjà été victimes de violences

Seuls professionnels de santé à proposer une offre de soins de proximité dans l'ensemble des 1663 bassins de vie du territoire français, les infirmiers sont particulièrement exposés à des brutalités physiques ou verbales.

Les résultats de la consultation le confirment malheureusement :

- **66%** des répondants (soit près de 20 000 infirmiers) déclarent ainsi avoir déjà été victimes de violence dans leur exercice professionnel et **73%** témoins de violence (envers un professionnel de santé, mais aussi un patient, un salarié administratif ou de sécurité).
- Parmi les victimes ou témoins de violence, **42%** déclarent l'avoir été rarement, **40%** plusieurs fois par an, **15%** toutes les semaines ou presque et **4%** tous les jours ou presque.
- Ces violences se retrouvent dans tous les lieux d'exercice de la profession : pour **42%** d'entre eux, le dernier incident subi était à l'hôpital, pour **26%** au domicile du patient, pour **15%** en EHPAD et pour **11%** dans une clinique.
- Parmi les infirmiers victimes ou témoins de violence, **66%** l'ont été de violences commises par des patients, **43%** de violences commises par des proches de patients et **31%** de violences exercées par un autre soignant, ou par un membre du personnel ou de la direction de l'établissement ou de la structure dans laquelle l'infirmier exerce.



Ces violences sont de nature très diverses – verbales, physiques mais aussi sexuelles

- Parmi les infirmiers victimes ou témoins de violence, **75%** l'ont été d'insultes, **45%** de menaces physiques, **43%** de dénigrement, **37%** des coups, **16%** de menaces de morts, **10%** de dégradation de biens personnels.
- Dans **4,85%** des cas, l'agresseur a utilisé une arme.
- Enfin, **6,73%** ont déclaré avoir été victimes ou témoins de harcèlement ou d'agressions sexuelles (soit 1 583 personnes) et **8,28%** (soit 1 928 personnes) de sexisme.

Les causes des violences subies sont notamment :

- Des reproches relatifs à la prise en charge (**48%**), des troubles cognitifs chez les auteurs (**42%**), un temps d'attente jugé trop long (**28%**), l'état d'ébriété ou de prise de stupéfiants (**23%**) ou encore l'organisation du travail (**20%**).

Il est à noter que les infirmiers ressentent aussi des formes de violences de la part des institutions elles-mêmes :

- Globalement, **72%** des infirmiers ont ainsi déjà eu le sentiment de faire l'objet de violences émanant "d'une institution pour laquelle ils travaillaient ou étaient en lien dans le cadre de l'exercice professionnel, en termes de conditions de travail, d'attitude de la hiérarchie, de manque de reconnaissance, etc.". Cette violence peut par exemple prendre la forme d'une surcharge de travail (**76%**), d'un manque de soutien et d'accompagnement dans la pratique au quotidien (**55%**), d'un manque de reconnaissance des compétences (**56%**) ou de reconnaissance financière (**54%**)
- **25%** disent avoir été victimes de harcèlement professionnel.

L'accompagnement et le soutien aux professionnels touchés par ces violences sont des enjeux majeurs pour contribuer au bien-être des infirmiers et à l'attractivité de la profession

En effet, ce phénomène a des conséquences profondes sur l'état d'esprit des infirmiers affectés, entraînant inquiétude, colère et stress :

- **70%** des infirmiers victimes ou témoins de violences estiment qu'elles ont affecté leur bien-être au travail, **43%** leur vie personnelle, **36%** la qualité de leur prise en charge, **30%** les soins qu'ils prodiguent.
- Globalement, **54%** des infirmiers estiment ne pas se sentir en sécurité sur leur lieu d'exercice.
- Face à la montée des violences envers les soignants, **59%** déclarent ressentir de la colère, **52%** de l'agacement, **43%** du stress, **43%** de la lassitude, **26%** de la peur...



Confrontés à ces violences, les infirmiers ne sont pas toujours confiants dans l'efficacité des démarches à entreprendre :

- Les infirmiers victimes de violences indiquent que dans **38%** des cas, ils n'ont effectué aucune démarche car ils estimaient : qu'elle n'aboutirait pas (**43%**), serait inutile (**34%**), ou ne serait pas soutenue (**34%**).

Ces violences ne peuvent que porter atteinte à l'attractivité du métier et à la fidélisation des soignants, alors que beaucoup d'infirmiers s'interrogent sur leur avenir dans la profession.

- La même consultation témoigne ainsi que **97%** des infirmiers considèrent que leurs conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, que **26% des répondants envisagent de quitter la profession dans les 12 mois à venir** et que seulement **18%** conseilleraient à leurs enfants ou à leurs proches de devenir infirmier.

Devant cette situation, l'Ordre National des Infirmiers appelle les pouvoirs publics à garantir la sécurité des soignants : un droit absolu pour des professionnels investis dans une mission de service public

La prévention et la protection des infirmiers passent ainsi :

- Par **un régime de sanctions renforcées** à l'égard de tous ceux qui s'en prennent à leur intégrité physique ou mentale et des garanties de poursuites judiciaires rapides.
- Par **une meilleure écoute** des infirmiers victimes de violence, de la part des autorités policières et judiciaires, afin de permettre un traitement efficace et rapide des dossiers.
- Par **la prise en charge globale des victimes** autant au niveau psychologique que financier.
- Par un investissement massif dans le secteur de la psychiatrie.
- Par **le traitement des causes structurelles des violences**, qui ne se réduisent pas qu'à la responsabilité de leurs auteurs : manque de personnel, pressions sur les soignants, désorganisation entraînant tensions et surmenage...
- Et enfin en repensant le management institutionnel du système de santé, en intégrant plus d'infirmiers dans la gouvernance des institutions à tout niveau.

L'Ordre souhaite également sensibiliser l'ensemble des infirmiers à l'importance de déclarer les violences qu'ils subissent, pour permettre un traitement et une prévention efficace.

A cette fin, l'Ordre a lancé **un Observatoire de la sécurité des infirmiers** (<https://www.ordre-infirmiers.fr/la-profession-infirmiere/observatoire-securite-infirmiers.html>) destiné à recenser les actes de violence à l'encontre des infirmiers, quel que soit leur lieu d'exercice. Ils peuvent ainsi trouver en ligne un formulaire de déclaration pour informer le Conseil Départemental de l'Ordre et, s'ils en ressentent le besoin, d'en demander l'assistance.



L'Ordre National des Infirmiers réaffirme également son engagement de longue date pour accompagner les infirmiers victimes de violence, qui se traduit par plusieurs mesures concrètes :

- La possibilité d'être accompagné dans leurs démarches légales et administratives par un référent violence du CDOI ou du CNOI, qui peuvent d'ailleurs se porter partie civile voire se substituer à la victime en cas de menaces de représailles.
- Des mécanismes d'entraide avec un numéro dédié à l'écoute et au conseil des victimes.
- Des fiches présentant les différents cas de violence que les infirmiers peuvent constater ou subir eux-mêmes ; avec des définitions, des informations sur le cadre légal, des conseils pratiques...

« Le drame qui a touché notre consœur Carène Mezino, tuée alors qu'elle exerçait son métier, montre à quel point notre profession est exposée aux agressions et aux brutalités de toute sorte. Les infirmiers sont des acteurs majeurs des soins de proximité, des acteurs de première ligne qui contribuent au ciment de la société. Chaque acte de violence qu'ils subissent est inacceptable, à titre individuel pour la victime, mais aussi à titre collectif pour les autres professionnels témoins de ces faits, pour les patients et globalement pour le fonctionnement des services de santé.

Ces violences ne sont pas une fatalité. Au contraire, elles sont un phénomène qui découle aussi bien de comportements individuels intolérables que des dysfonctionnements de notre système de santé et qui appelle des réponses vigoureuses et adaptées.

La concertation lancée par le Ministère doit permettre d'aboutir à des décisions fortes en ce sens et nous sommes certains que les résultats de notre consultation, ainsi que nos propositions, contribueront à cette réflexion. Dans cette attente, l'Ordre National des Infirmiers reste totalement mobilisé sur ce sujet et poursuit son engagement aux côtés des professionnels et de tous ceux qui pâtissent des violences. »

Patrick Chamboredon, président de l'Ordre National des Infirmiers

CONTACT PRESSE

Grégory CAUMES - Ordre National des Infirmiers : gcaumes.oni@ordre-infirmiers.fr

